

# Rapport de la Commission ad hoc du Conseil communal de Vully-les-Lacs.

Réponse au rapport de la Municipalité à la motion validée au conseil communal du 7 mars 2023 sur le plan général d'affectation et la police des constructions.

La commission a pris connaissance de la réponse de la Municipalité à la motion et la remercie.

Les documents remis renseignent en grandes parties les interrogations posées. Ces éléments permettront à chacun de se faire une idée plus précise de la méthode adoptée pour la réalisation de ce nouveau plan d'aménagement et ainsi de mieux appréhender cet objet complexe.

L'extrait du rapport explicatif de 45 pages, fournit le 15 juin 2023. qui est à disposition dans le serveur « gros fichiers » en annexe de ce rapport, à servir de base à l'appréciation de la commission.

En conclusion, la commission propose à l'unanimité, d'accepter la réponse de la Municipalité à cette motion.

Bellerive, le 22 septembre 2023

Pour la commission

Antoine Savary

Karin Hügli

Christophe Tombez